

Lyon, 12 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole lance un appel à projets pour la réduction des déchets

Cet appel à projets est ouvert à partir de lundi 15 février. Il concerne à la fois la lutte contre le gaspillage alimentaire, les alternatives aux emballages et bouteilles jetables, la mutualisation de biens et les usages et les pratiques sur la seconde vie des produits. Les candidats ont jusqu'au 31 mars pour envoyer leurs dossiers de candidatures.

Les objectifs de cet appel à projets sont multiples :

- Contribuer à l'émergence et au passage à l'acte de solutions locales
- Consolider et développer des activités et services en proximité,
- Favoriser le changement d'échelle, l'ampleur de solutions locales.

La Métropole est engagée dans une politique volontariste en matière de réduction des déchets à la source à travers le déploiement de l'économie circulaire et la mise en œuvre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). L'objectif est d'engager de manière pérenne les acteurs du territoire métropolitain dans de nouvelles habitudes de consommations plus durables en lien avec d'autres thématiques : insertion, alimentation, santé, numérique.

Cela nécessite de sensibiliser et former les usagers, mais aussi de faire émerger de nouvelles solutions. En effet, pour faire évoluer les comportements des usagers, l'information doit être couplée à une offre de service adaptée, visible et locale, pour permettre d'adopter des pratiques plus vertueuses. Ainsi, un cadre d'appel à projet est proposé. Il a pour but de soutenir des projets d'acteurs privés du territoire dans une démarche environnementale et socialement responsable pour étoffer les dispositifs déployés sur le territoire et réduire les déchets.

Pour répondre à l'appel à projets, les candidats doivent :

- être une structure relevant prioritairement de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- être domicilié ou avoir son siège social sur le territoire de la Métropole de Lyon
- les initiatives doivent contribuer à l'intérêt général et à l'intérêt local du territoire de la Métropole de Lyon
- les projets doivent être réalisés sur le territoire métropolitain et être cohérents avec la politique publique de la Métropole de Lyon

prevention.dechets@grandlyon.com

Service Presse Métropole de Lyon :

Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

www.grandlyon.com/presse